
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 19 juin 2019

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 431 – 19.06 CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

En préambule, le rapporteur renvoie aux deux DA proposant un crédit d'étude sur le réaménagement de la place du Lignon (DA 637 – 15.04, votée par le Conseil municipal de Vernier le 19 mai 2015 à l'unanimité (30 oui), et DA 129 – 16.06, votée par ledit Conseil le 4 octobre 2016, à l'unanimité (31 voix), et à leurs rapports respectifs. Le lecteur y trouvera, en particulier dans le rapport sur la DA 129 – 16.06, la présentation technique de l'avant-projet, assez similaire au projet déposé dans la présente DA 431 – 19.06.

Assistent à la commission du 19 juin 2019 MM. GRECO (responsable du service Voirie et cimetières), TRUCHET (iDTech sàrl) et WALTHER (Urbaplan). De plus, conformément à la demande exprimée par le Conseil municipal lors de la prise en considération, des représentants d'associations du Lignon ont été conviés pour entendre les explications données par MM. TRUCHET et WALTHER et transmettre leurs remarques à la commission. Les associations représentées sont l'Association des Intérêts d'Aïre-Le Lignon (AIAL), l'Association des Locataires du Lignon (ALL), le Beach-Volley (BVL), le Contrat de Quartier d'Aïre-Le Lignon (CQAL), le Club des Aînés du Lignon et la Paroisse protestante d'Aïre-Le Lignon ; la Paroisse catholique de l'Epiphanie est excusée, personne n'ayant pu se libérer pour cette séance.

Le Président (SOC) passe la parole à M. TRUCHET, qui rappelle le concept défini pour réaménager la place du Lignon. La nécessité de refaire le revêtement des sols et de revoir le réseau d'évacuation des eaux de ruissellement a été l'occasion de réfléchir à un réaménagement complet de l'espace délimité par le centre commercial, l'EVE, la salle des fêtes, l'église et le temple. L'opportunité est ainsi saisie de proposer un projet global sur la totalité de la place (esplanade du haut avec le kiosque et esplanade du bas) en réfléchissant les aménagements en fonction des usages existants et souhaités de l'espace public, en limitant drastiquement l'accès et le stationnement des véhicules, actuellement autorisés sur l'intégralité de la place. Le quartier du Lignon faisant l'objet d'un plan de site, cela laisse cependant peu de marge de manœuvre pour transformer les lieux.

D'une surface d'environ 10'000 m², l'esplanade du Lignon représente une surface essentiellement minérale. Hormis le belvédère engazonné, ce sont des pavés béton sur la partie haute et une zone en matière calcaire dans la partie basse. Le sol est fortement déformé et les arbres peinent à croître. L'intention première du réaménagement proposé est ainsi de végétaliser davantage la zone, pour que la population du quartier s'approprie la place, en particulier le kiosque.

Pour la partie haute, prévue comme lieu des manifestations autour du kiosque réhabilité, il s'agit surtout d'une mise en valeur. La Commission des Monuments, Nature et Sites (CMNS) a en effet exigé le maintien des pavés comme faisant partie intégrante de l'intérêt architectural du Lignon. La principale modification est donc l'installation d'une double rangée de bornes escamotables (la première donnant comme aujourd'hui accès aux deux paroisses, la seconde étant nouvelle). Seuls les véhicules de livraisons pour la salle de spectacles et l'EVE auraient l'accès au-delà de cette seconde rangée. Autour du kiosque, le sol serait perméable, et il est envisagé de replanter huit arbres. Le réaménagement serait complété par une surface polyvalente pouvant accueillir des manifestations (possibilité d'installer une grande tente par exemple), et une rampe PMR (aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite) pour donner l'accès au centre commercial depuis l'esplanade.

M. TRUCHET présente ensuite dans le détail la partie basse (y compris le belvédère). Le stationnement n'y sera plus toléré, y compris les soirs de spectacles, pour faire place à une sorte de jardin d'agrément. Outre le terrain de beach-volley, maintenu, il est prévu la création d'un jeu d'eau, d'une fontaine éco-potable, de terrains de pétanque et de ping-pong, ainsi que des gradins et des rampes PMR pour favoriser l'accès entre les zones. Un nouveau concept d'éclairage, avec du led, est en cours d'élaboration. Au niveau technique, le réseau d'alimentation et d'évacuation des eaux usées et pluviales sera totalement revu, et un local technique pour la gestion de l'ensemble de la place (jeux d'eau et toutes les installations électriques, y compris un coffret à l'usage des forains) sera réalisé ainsi qu'un WC automatique.

M. TRUCHET achève sa présentation en montrant une image de synthèse pour donner l'ambiance du projet. Il précise que l'autorisation de construire pour le réaménagement de la place est entrée en force depuis septembre 2018 et que l'appel d'offres pour les travaux a été publié selon la procédure du guide romand des marchés publics le 28 septembre 2018. Il rappelle que les associations locales ont déjà été consultées, notamment lors d'une

« balade urbaine » en octobre 2015 en présence de M. WALTHER. Le budget présenté dans la DA 431-19.06 a été consolidé sur la base des offres reçues. En incluant l'ensemble des postes nécessaires à la réalisation de l'aménagement complet, le montant de l'investissement s'élève à près de CHF 4'000'000.00 TTC.

Après cette présentation, le Président passe prioritairement la parole aux représentants des associations présentes. Cependant, la première remarque provient d'un commissaire (MCG). S'il apprécie l'esthétisme du projet, il s'interroge sur le concept de stationnement ; selon lui, interdire le stationnement ne fera pas venir davantage les habitants, pire pourrait péjorer la fréquentation des spectacles au Lignon par les personnes venant de l'extérieur du quartier. Il regrette le parti pris de supprimer le parage et pense qu'il est possible de concilier les grandes lignes du projet avec le maintien de places de stationnement lors des spectacles. Interpellé directement, M. TRUCHET répond que le public a de la peine à s'approprier une zone de parking, et que la proposition faite dans la DA se base sur des expertises effectuées dans d'autres quartiers. M. GRECO précise que la zone en pavés restera accessible durant les manifestations et pourrait servir de petite zone de stationnement ; quelques places pour des PMR pourraient être réservées, mais il estime que les divers parkings aux alentours (enseignants, centre commercial, piscine du Lignon, etc.) sont à disposition des spectateurs de la salle du Lignon et que les transports publics desservent bien le secteur.

Un commissaire (MCG), s'intéressant au budget pour l'installation d'une fontaine éco-potable, souhaite s'assurer que cela ne fait pas double emploi avec la DA 418 - 19.05 « Crédit pour la réalisation de CHF 333'000.00 pour le remplacement des fontaines publiques », votée par le Conseil municipal lors de la séance précédente. Il souhaite aussi des détails sur la plantation des arbres, notamment sur l'espace qui leur est nécessaire. S'agissant d'un projet antérieur à la DA 418, M. GRECO répond qu'il n'y aura pas de double dépense sur cet objet et que si l'éco-fontaine y appert, sa dépense sera prélevée sur ce budget ou mise en crédit. Concernant les fosses pour les arbres, M. TRUCHET explique que des fosses de 9 m³ sont prévues selon les règles de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Pris par une autre commission, M. WALTHER arrive 30' après le début de la commission. Il fait une rapide présentation expliquant les raisons qui ont poussé les ingénieurs à prendre le parti de supprimer les places de stationnement, en insistant cependant que le but n'est pas de toutes les enlever, puisqu'une partie subsistera au niveau supérieur, mais sans qu'elles soient marquées de façon permanente au sol. Il espère aussi que la signalétique de l'accès piéton depuis l'arrêt de bus soit améliorée.

La problématique du stationnement est le point d'achoppement principal du projet, puisque la plupart des prises de parole, par les commissaires ou les représentants des associations, portent sur cela, principalement pour s'y opposer. Des représentants de l'AIAL, prenant exemple de la situation lors du Vernier-sur-Rock, s'inquiètent du nombre de voitures stationnant dans toute la cité et jusqu'à la piscine, démontrant aisément l'insuffisance de places de parcs déjà aujourd'hui, a fortiori depuis qu'il est annoncé que le Lignon va passer en zone bleue macarons. Le Président de la paroisse du Lignon rappelle l'existence des places privées sur les parcelles propriétés des deux paroisses. M. WALTHER est surpris des réticences entendues lors de la présente commission, le projet n'ayant pas fait l'objet de tant d'oppositions exprimées lors des consultations. S'il est ouvert à ce que quelques places soient marquées pour les paroisses, il constate que si c'est l'option de privilégier le parage de véhicules qui prévaut, cela consiste à revoir complètement le projet qui s'appuie sur une vision différente. Il y a donc une vraie pesée d'intérêts à effectuer. M. GRECO appuie les propos de M. WALTHER, déplorant que la place du Lignon soit désertique en dehors des soirs de spectacles, si ce n'est par son occupation de quelques groupes de jeunes adultes. Certains commissaires manifestant leur mauvaise humeur, le Président et le Conseiller administratif leur rappellent que le débat politique se fera après le départ des invités.

Un représentant du BVL souhaite savoir si le beach-volley pourra mettre des tables ou prévoir une vraie buvette en dehors des containers qui sont très chauds. Il demande également s'il serait envisageable de prévoir une deuxième ligne pour la pétanque, afin de pouvoir organiser des concours. M. GRECO indique que la buvette n'a pas été prévue, mais qu'il y aura en revanche un nouveau container dans une version améliorée et intégrée dans un emplacement plus ombragé. Il sera en revanche possible d'ajouter des tables et des bancs, d'autant plus qu'un WC sera à disposition des habitants toute l'année, ainsi que des coffrets d'alimentation en eau et une arrivée d'eau fraîche. Ledit représentant suggère aussi d'installer un panneau d'informations communales à proximité du centre commercial.

Des représentants de l'ALL posent quelques questions sur l'accessibilité à l'esplanade du côté de la Brasserie, et se demandent si une réalisation en deux étapes n'aurait pas été envisageable, permettant aux habitants de s'approprier l'espace progressivement. M. GRECO répond qu'il y aura en effet un accès vers la brasserie, mais uniquement pour les services d'urgence. M. WALTHER répond qu'une réalisation en deux étapes aurait été compliquée, notamment en raison de la pose d'un nouveau revêtement de sol, identique à l'actuel ; il s'agit par ailleurs d'un long chantier de 12 mois qui nécessite une certaine organisation pour pouvoir garantir l'accès à la Salle de spectacle. M. RONGET, Conseiller administratif, complète en indiquant que la difficulté supplémentaire était de trouver une entreprise en mesure d'effectuer les mêmes plots que les actuels, puisque l'entreprise qui les avait réalisés à l'époque n'existe plus.

Un second représentant du BVL fait part du problème d'accessibilité à la place du Lignon pour les PMR et désire connaître quelle sera la solution apportée à ce problème. M. GRECO confirme que le tronçon depuis l'arrêt de bus jusqu'à la place pose un réel souci aux personnes à mobilité réduite, raison pour laquelle un groupe de travail planche actuellement sur la création d'un accès PMR. M. TRUCHET informe les personnes présentes que les taxis pourront accéder à l'entrée de la place par la borne escamotable grâce à un système de gestion complet et souple. Un représentant de l'ALL mentionne l'ancien ascenseur qui desservait la place depuis le parking du centre commercial, mais indique qu'il ne pourrait plus être situé au même endroit. Une membre du CQAL confirme qu'un projet est en cours d'étude par cette structure. Elle profite de l'occasion pour indiquer que l'accès via le tunnel du garage C n'est pas satisfaisant. Elle remercie les experts pour ce projet de réaménagement de la place qui fait la part belle à la nature.

Remerciant le commissaire (PLR) qui avait relayé lors de l'examen du crédit d'étude, l'inquiétude des paroisses quant au respect de leurs places privées, un représentant de la paroisse protestante propose de revoir l'emplacement du kiosque et/ou des arbres l'entourant pour laisser davantage de place aux forains et créer quelques places supplémentaires pour les spectateurs de la salle du Lignon. MM. WALTHER et GRECO précisent que la plantation d'arbres n'a pas été planifiée par hasard, mais en fonction du plan de site.

Outre le stationnement, un autre point fait débat, dépassant le cadre de la DA 431 – 19.06 : l'occupation du site par certains groupes. Si le système de bornes rétractables devrait résoudre en partie la problématique des véhicules qui n'ont rien à y faire, une coordination d'actions entre les APM et Correspondants de Nuit va être mise sur pied à l'initiative de M. GRUNDER, responsable communal de la Sécurité et de l'espace publics.

Tenant une synthèse après avoir entendu les divers invités se prononcer en faveur de la création d'une zone de détente, mais qui ne se fasse pas au détriment des places de parc pour les spectacles, un commissaire (PLR) souhaite les entendre sur un concept inversé : la transformation de la partie haute, autour du kiosque, en parking lors des manifestations à la salle du Lignon, et la réalisation du jardin d'agrément sur la partie basse. Une représentante du Club d'ânés pourrait être favorable à l'intégration d'un parking au centre du Lignon, mais à la condition que la Ville de Vernier attribue une salle aux habitants pour permettre le déroulement d'activités ; elle estime que l'utilisation du kiosque est utile pour les diverses associations du Lignon.

Après un dernier tour de table, le Président libère les divers représentants des associations. La commission entame alors le débat politique.

Un commissaire (PDC) rappelle qu'il avait exprimé ses réticences dès le démarrage du projet et invite les porteurs de celui-ci à prendre en compte les diverses remarques faites. Le Lignon n'est pas exempt de zones de verdure, mais n'est pas desservi de façon optimale par les transports publics. Pour lui, les trente places prévues pour la place du Lignon sont donc clairement insuffisantes par rapport à des manifestations comme la kermesse du Lignon ou même des enterrements ; la réfection de la place et l'intégration de verdure sont des éléments très positifs, mais la fermeture du parking est inacceptable pour lui. Il a eu l'impression que les personnes entendues ce soir étaient plutôt fâchées contre cette idée. Il estime nécessaire de mener une réflexion pour trouver des solutions de parcage momentanées, en cas de manifestation, précisant que ce n'est pas la réalisation d'un parking qui est demandée, mais bien l'intégration d'un espace de stationnement supplémentaire, qui n'entrave pas le concept, mais permettant de répondre à un réel besoin en cas de manifestation. Par ailleurs, la réaffectation de la Salle du Lignon lui paraît pour l'heure un peu lointaine pour être intégrée dans le présent débat.

M. WALTHER répond que l'idée défendue ce soir par ses soins est de valoriser l'espace en favorisant la pousse de végétation ; il y a donc une vraie incompatibilité entre ce projet et l'intégration d'un parking. Si telle est la décision de la commission, il sera nécessaire de reprendre le projet à zéro pour définir une nouvelle vision. Il rappelle que ce projet intègre déjà le fait qu'à terme la salle du Lignon n'accueillera plus les manifestations culturelles de la Ville de Vernier.

Des commissaires (MCG et PLR) appuient la prise de position de leur collègue PDC, estimant que le projet retenu ne doit pas signifier l'abolition pure et simple de la possibilité de se parquer sur l'esplanade. Par ailleurs, ils s'étonnent que certaines remarques faites lors des études préalables ne semblent pas avoir été prises en compte. A contrario, il est surprenant que les deux terrains de pétanque, mentionnés à la p. 3 de la DA 129 – 16.06 pourtant et réclamés ce soir encore par les représentant du BVL, soient devenus une piste unique dans le projet définitif, du moins à croire la réponse donnée précédemment par M. GRECO.

Un commissaire (SOC), comprenant qu'une majorité est en train de se dessiner en commission pour refuser ce projet en l'état, se demande s'il n'est pas possible d'envisager des places pour des événements exceptionnels. Elle trouve dommage que les positions se figent, sans essayer de trouver une solution médiane. Un commissaire (MCG) réplique qu'il est surpris d'entendre des porteurs du projet que rien n'est possible. En l'état, il ne soutiendra pas ce projet, notamment en raison des faibles solutions apportées pour les personnes âgées et à mobilité réduite. M. WALTHER réitère que les consultations ont eu lieu au démarrage du projet et que le service de la Culture et de communication, également consulté, est favorable au projet, alors qu'il est finalement le plus concerné sur cette question de stationnement.

M. RONGET signale que la présentation de la DA a été réfléchi depuis quatre ans et que, d'après lui, il s'agit d'un bon projet. Il a entendu des échos positifs de la part des invités. Il rappelle que la zone de stationnement défendue par certains commissaires ne concerne qu'une douzaine de manifestations par année, manifestations qui seront déplacées dans le futur Centre Culturel de Châtelaine à terme.

Le Président (SOC) relève pour sa part qu'en consultant le plan il paraît difficile de conserver un projet qualitatif en espérant s'approprier un espace vide en jachère. S'il n'y a pas eu de meilleures idées, cela signifie qu'il s'avère probablement difficile de proposer un meilleur aménagement. A titre personnel, il ne sent pas de refuser ce projet, ayant entendu des personnes enthousiastes sur la végétalisation de la partie basse, même s'il y a eu des avis exprimés plus nuancés.

VOTE

La DA 431 – 19.06 CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON est REFUSÉE par 6 NON (4 MCG, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL) et 5 OUI (4 SOC, 1 VERT).